

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE STE-NATHALENE DU 02 NOVEMBRE 2015

Présidé par Jean-Michel PERUSIN, Maire.

Présents : Jean-Michel PERUSIN - Jean-François MARTINET - Brigitte AUDOUARD - Frédéric TACHE - Dominique CHEYROU - Chantal DESPLAT - Bertrand ROUQUIE - Monique DUBOST - Alexandre COUDERC - Serge KOLESNIKOFF - Guy FIGAROLI - Catherine COMBROUX - Nathalie CHAPOULIE.

Excusés : Francis PAPONIE - Aurélie MERCIER.

Secrétaire de séance : Alexandre COUDERC.

.....

FUSION RPI

F. TACHE explique au conseil municipal que suite à la dernière réunion du 28/10/15, il a été élaboré un projet de RPC (regroupement pédagogique concentré) avec 2 RPI :

- 1 - RPI Cazoulès - Peyrillac et Millac - St Julien de Lampon - Ste Mondane
- 2 - RPI Orliaguet - Carlux - Prats de Carlux - Ste Nathalie - St Vincent le Paluel - Simeyrols

Sur ce second RPI, la classe de SIMEYROLS fermerait mais demanderait en compensation à y accueillir les TAP.

Il y aurait 2 classes sur chaque site : Carlux (qui fermerait 1 classe) - Prats de Carlux - Ste Nathalie.

Il resterait à discuter les points du transport, du personnel, des garderies et des TAP.

Il faut transmettre d'ici le 10/11 les superficies des pièces mises à disposition (dortoirs, classes...).

C'est ce projet qui sera présenté aux maires début décembre 2015. *Il s'agit d'un projet à prendre avec précaution.*

CONVENTION CLSH (avec effet au 01/01/2015)

La commune de ST VINCENT LE PALUEL a délibéré favorablement.

Des relances vont être effectuées pour les communes de PROISSANS et PRATS-DE-CARLUX afin d'obtenir leur réponse et / ou leurs observations.

APPROBATION PEDT (Projet éducatif territorial)

Le Maire indique au conseil municipal que le versement du fonds d'amorçage en 2015/2016 (aide de 50€ / enfant fréquentant l'école de Ste-Nathalène / an pour les TAP) se fera sous condition d'un PEDT signé, à transmettre aux services de la Préfecture (DDCSPP) et de l'Inspection Académique. Il soumet au conseil un projet de PEDT préalablement transmis aux services indiqués ci-dessus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à le signer.

DELIBERATION RTE (réseau de transport d'électricité)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de servitude concernant les parcelles B 1306 et B 1945 appartenant à la commune, et de manière générale tout document concernant RTE.

QUESTIONNAIRE URBANISME

Un questionnaire complet concernant le futur PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) est remis à chaque élu afin qu'il l'étudie et puisse répondre aux questions en bleu. Ce questionnaire doit être remis au service urbanisme d'ici la mi-novembre, afin qu'une synthèse soit réalisée, la création d'un PLUI étant mis aux votes courant décembre 2015. Il sera mis en route début janvier 2016 (élaboration environ 3 ans). Les cartes communales restent valables jusqu'à la mise en place du nouveau PLUI.

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le coût total de la médiathèque continue de faire polémique. Des rapprochements seraient à l'étude entre la CCSPN et la CCPF (Com Com du Pays de Fénelon).

La Loi du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) qui vont redéfinir la carte des intercommunalités.

Le projet de SDCI a été élaboré pour la Dordogne et envoyé par le Préfet : il s'agit de rassembler ce qui est épars afin de réduire les coûts. Le Maire évoque notamment la proposition n° 22 : fusion des syndicats d'eau potable afin de créer un syndicat départemental. Si la commune n'émet pas d'observations sur ce projet, son avis est réputé favorable.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

JF. MARTINET indique que le SDE24 a réuni une commission consultative concernant la mutualisation des achats (regroupement - appel d'offres d'énergies).

Par ailleurs, le bilan énergétique 2014 a été transmis par la CCSPN à la collectivité : le coût annuel est d'environ 23 000 € de dépenses d'énergies (essentiellement chauffage et électricité, les postes de dépenses les plus importants étant l'école et la salle des fêtes).

Pour l'école, les fenêtres ont été changées, ainsi que 2 portes.

Le Maire propose pour 2016 de changer les baies vitrées pour la salle des fêtes pour une meilleure isolation (faire devis). Il conviendrait également de « rafraîchir » le logement communal du RDC qui va se libérer et changer des fenêtres.

COMMEMORATION

Les derniers préparatifs et l'organisation de cette commémoration de la Grande Guerre, avec animations et expositions qui débiteront du vendredi 06 novembre au mercredi 11 novembre 2015 inclus, sont peaufinés.

QUESTIONS DIVERSES

- Une délibération est prise concernant l'indemnité annuelle du trésorier adjoint
- Les 2 affaires contentieuses (FERREIRA et GOUYOU) sont abordées par le Maire

La séance est levée à 23H30.

La date de réunion du prochain conseil municipal n'a pas été déterminée.